

PARTISANS ET ADVERSAIRES DE LOUIS D'ANJOU PENDANT LA GUERRE DE L'UNION D'AIX *

A partir de 1382, le conflit Anjou-Duras pour la souveraineté sur les terres provençales et napolitaines déchire le comté de Provence¹. Louis d'Anjou et Charles de Duras qui se disputent la succession de la Reine Jeanne trouvent chacun appui auprès d'une partie de la population. Cet embrasement de la société provençale suscite des interrogations, et notamment en ce qui concerne la composition des partis qui s'affrontent et les circonstances de leur naissance. Quel processus a progressivement dressé les uns contre les autres noblesse, clergé et communautés de Provence ? Au sein même de ces différents groupes, quelles raisons ont pu déterminer certains à jouer les francs-tireurs ? Qui, enfin, prit part à cet âpre face à face, partisans de Louis d'Anjou et membres de la ligue favorable à Charles de Duras, passée dans l'histoire sous l'appellation d'Union d'Aix ?

Dans cette enquête, notre principal informateur est le chancelier du duc Louis I^{er} et de la reine Marie de Blois, l'évêque de Chartres Jean Le Fèvre. Entre 1381 et 1388, il consigne dans son *Journal*² tout ce qui, au sein de la

(*) Cet article est tiré de mon mémoire de DEA *L'Union d'Aix et l'opposition provençale à Louis d'Anjou (1381-1388)*, Aix, Université de Provence, 1988. Je remercie M. Noël Coulet, qui a dirigé cette recherche et a également bien voulu relire ces pages en vue de leur publication.

1. Sur le conflit Anjou-Duras, cf. V.L. BOURILLY, « L'Ere des Troubles » dans *Les Bouches-du-Rhône, encyclopédie départementale*, t. 2, Marseille, 1924, pp. 407-420. - N. COULET, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale (milieu XIV-milieu XV^e s.)*, t. 1, Aix, 1988, pp. 73-86.

2. *Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis I^{er} et Louis II d'Anjou*, éd. H. MORANVILLE, t. 1 (seul paru), Paris, 1887. L'édition est malheureusement dépourvue de notes et d'index. Cette lacune rend parfois difficile l'exploitation du document. - Sur Jean Le Fèvre et son œuvre : A. COVILLE, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence, de 1380 à 1435*, Paris, 1941, pp. 95-134. - Le journal de Jean Le Fèvre sera dorénavant désigné sous l'abréviation JLF.

chancellerie ou du conseil ducal, a trait à la guerre de Naples et Provence. Ses fonctions font de Jean Le Fèvre un témoin privilégié des événements qu'il rapporte, particulièrement de l'évolution des relations du pouvoir angevin avec l'opposition provençale au cours de la guerre. Le journal se présente comme une suite de notices, d'analyses d'actes émis par la chancellerie angevine ou qui y parviennent, ainsi que de mentions relatives aux relations diplomatiques de la cour. Il permet d'entrevoir quelle fut l'implantation des partis dans le pays, de même que leurs contours sociaux respectifs. En revanche, œuvre d'un observateur extérieur, il ne fournit que peu d'indications sur les structures internes de ces groupements. Enfin, rédigées, semble-t-il avant tout, en vue d'un usage personnel, les mentions du journal pèchent parfois par un excès de laconisme — par souci de « briefté » ou « *quia me tedeat tantum scribere* » comme l'explique Jean Le Fèvre, — qui leur ôtent une part d'intérêt.

D'autres sources complètent notre documentation. Ce sont tout d'abord les lettres envoyées d'Avignon par les facteurs de Francesco di Marco Datini, à partir de décembre 1382³, et puis surtout des compte-rendus de délibérations communales : les extraits publiés par F. Mireur pour Draguignan et par M. Hébert en ce qui concerne la commune de Tarascon, enfin, l'inventaire détaillé des délibérations marseillaises, établi par P. Mabilly⁴. Ces quelques incursions dans les archives communales, qui se révèlent déjà riches en enseignements pour comprendre les rouages des partis, laissent pressentir quel intérêt présenterait pour notre enquête, l'examen de l'ensemble des procès-verbaux de séances conservés.

Les faits

Après trois ans de guerre, en septembre 1381, Jeanne I^{re}, reine de Naples tombe aux mains de son adversaire Charles de Duras. Attentifs aux événements napolitains, les Provençaux réagissent rapidement. Le 5 octobre, le conseil communal de Marseille vote l'envoi à Naples d'une expédition de secours à la reine et sollicite pour cette entreprise, l'aide conjointe du pape Clément VII, du roi Charles VI, ainsi que celle de son oncle le duc Louis I^{er} d'Anjou, par ailleurs, héritier présomptif de Jeanne⁵. Au cours de ce même mois, les Etats de Provence convoqués par Blacas de Pontevès protestent de leur loyauté envers la reine et se disposent à lui venir en aide⁶. En février 1382 enfin, à l'initiative des syndics et du conseil d'Aix, des communautés provençales s'assemblent dans une « union des villes contre les ennemis de la

3. Edition et traduction R. BRUN, « Annales Avignonnaises de 1382 à 1410, extraites des archives de Datini », dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, t. 12, 1935.

4. F. MIREUR, « Les Etats généraux de Provence, de 1371 à 1383 », dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1877, pp. 449-459. - M. HEBERT, *Tarascon au XIV^e siècle*, Aix, 1979. - P. MABILLY, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 (délibérations série BB)*, t. 1, Marseille, 1909, pp. 149-187.

5. P. MABILLY, *Inventaire*, pp. 152-153. - Sur l'adoption de Louis d'Anjou par Jeanne I^{re} : E.G. LEONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954, pp. 459-462.

6. P. MABILLY, *op. cit.*, p. 153.

reine et de la patrie »⁷. « Une ligue de Provence contre Monseigneur et contre le sénéchal Foulque d'Agout » spécifiera Jean Le Fèvre, dès le mois de mars suivant⁸.

Le désaccord qui, peu à peu, se développe dans la société provençale se focalise en effet sur la personnalité du duc d'Anjou et les craintes que ses prétentions à la couronne de Provence font peser. Une première campagne menée en 1368 à l'Est du Rhône par Louis d'Anjou, alors gouverneur du Languedoc⁹, avait prévenu les Provençaux contre lui. Sa récente adoption par la reine Jeanne et le choix comme héritier dont il a été l'objet n'ont fait que confirmer le bien-fondé de ces premières appréhensions. La méfiance est, d'ailleurs, réciproque. Louis déclare se refuser à partir pour l'Italie s'il n'est au préalable assuré que les Provençaux respecteront la convention passée avec Jeanne et qu'il l'accepteront pour souverain¹⁰. Ces questions sont débattues aux Etats de Provence, les 16 et 17 avril suivants. A l'issue de la session, les députés se séparent sans accord global. Le clergé, la noblesse et quelques communes seulement se sont déclarés en faveur de Louis d'Anjou. Les délégués de la plupart des communautés ont déclaré laisser aux conseils qui les ont envoyés, la responsabilité de la décision à prendre¹¹. Une première réponse parvient au duc le 2 mai suivant. C'est un refus. Il émane du conseil aixois¹².

Ensuite les événements se précipitent. Tandis que le pape et le duc s'efforcent encore de calmer le jeu par la négociation¹³, en Provence, les premiers incidents éclatent¹⁴. Au cours de cette année toutefois, les Marseillais et les Aixois ne rompent pas tout dialogue. Ce n'est qu'en janvier 1383, à l'annonce de la mort de la reine Jeanne que les positions se radicalisent. L'Union d'Aix se rallie alors à Charles de Duras et reconnaît son autorité sur le comté¹⁵. La guerre éclate. Réduite dans les premiers temps à des accrochages sporadiques, elle s'intensifie au cours de l'été, grâce à l'appoint de renforts fournis par Charles VI à ses alliés pro-angevins et commandés par le sénéchal

7. *Ibidem*, pp. 155-156 (délibérations des 9 janvier et 20 février 1382).

8. JLF, p. 25.

9. Sur cette campagne : V.L. BOURILLY, *op. cit.*, t. 2, pp. 404-407.

10. JLF, p. 11. Réserve émise par Louis d'Anjou dès le 5 novembre 1381, et rapportée par son secrétaire Jean de Sains.

11. JLF, pp. 28-32.

12. JLF, p. 34.

13. JLF, pp. 43-45. - P. MABILLY, *Inventaire*, pp. 160-162 : négociations qui se déroulent tout au long du mois de juin et jusqu'au début du mois de juillet 1382, entre « ceux d'Aix », Louis d'Anjou, ses alliés et Clément VII.

14. P. MABILLY, *Inventaire*, pp. 161-162.

15. « On craint que la majeure partie du peuple veuille Charles : on dit que Nice a déjà levé son étendard. On craint qu'il n'y ait la guerre en Provence » (lettre de Boninsegna di Matteo, du 29 janvier 1383, éd. R. BRUN, « Annales Avignonnaises », p. 34). - La nouvelle de la mort de Jeanne I^{re} circule à Aix, dès le 20 janvier 1383. Cf. N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. 2, Paris, 1896, p. 95 n. 3.

de Beaucaire¹⁶. À l'automne, les armes cèdent le pas à la diplomatie. Entre novembre 1383 et décembre 1384, l'Union d'Aix — Nice exceptée — négocie avec Avignon. Mais, pas plus que les opérations militaires n'avaient pu départager les adversaires, ces pourparlers n'apportent de solution au conflit¹⁷.

Entre-temps, le 20 septembre 1384, Louis d'Anjou est mort à Bari. Son décès bouleverse considérablement les données de la guerre. A Marie de Blois, sa veuve qui s'inquiète de « ce qu'il sera à faire sur l'emprise de Monseigneur tant du royaume de Sicile comme de la comte de Prouvence », Jean de Berry conseille de s'en remettre à la décision du roi de France, seul en mesure d'assurer le financement de la conquête¹⁸. De ce côté pourtant, il est devenu illusoire d'espérer un secours. Depuis quelques mois en effet, Charles VI a modifié sa politique. Il s'emploie désormais à placer la Provence sous sa propre souveraineté¹⁹. Pour leur part les Aixois, qui commencent à délaisser Naples, encouragent le projet et délèguent à Paris des émissaires chargés de négocier les conditions de cette annexion²⁰.

Du côté des pro-angevins de Provence, on enregistre également une réaction à la disparition de Louis d'Anjou. Le 10 février 1385, ceux qui trois ans plus tôt « avoient le roy Loys advoue en seigneur » se rassemblent autour de la personne de son fils, le petit Louis II. Ils notifient leur décision au roi Charles VI et affirment en outre souhaiter que Marie de Blois, accompagnée de son fils, vienne sans tarder en Provence, prendre possession de ses terres²¹.

Arrivée vers le 20 avril suivant à Avignon, la duchesse d'Anjou reçoit bientôt l'allégeance de ses partisans. Une première cérémonie d'hommages clôture la session des Etats, les 7 et 8 juin à Apt²². L'entrée de Louis II à Marseille, le 19 août suivant, sert de cadre à la seconde²³.

En dépit de ces protestations de loyalisme, la position de Marie de Blois dans le comté s'avère précaire, face aux visées de Charles VI, face surtout à l'opposition carliste, à ce moment puissamment implantée dans le pays. De ces urgences, découlent ses premières décisions. Celles-ci préfigurent déjà ce que sera la ligne de conduite angevine, tout au long de la guerre. Le 23 avril, Marie annonce son intention de recevoir en grâce « qui voudroit a li venir à

16. P. MABILLY, *Inventaire*, pp. 166-171. - R. BRUN, « Annales Avignonnaises », pp. 33-46.

17. R. BRUN, *op. cit.*, 47-71.

18. JLF, pp. 59-60 (15 novembre 1384).

19. La politique de Charles VI en Provence a été étudiée par N. VALOIS, *op. cit.*, t. 2, pp. 91-112. - F. LEHOUX, *Jean de France, duc de Berry. Sa vie. Son action politique (1340-1416)*, t. 2, Paris, 1966, ch. 1 et 2. - Mention succincte dans F. AUTRAND, *Charles VI*, Paris, 1986, p. 140-141.

20. JLF, p. 90-91. - R. BRUN, « Annales Avignonnaises », p. 74 (lettre du 18 février 1385). - E. LEBRUN, *Essai historique sur la ville de Brignoles*, Brignoles, 1897, p. 189, n. 1. (participation d'ambassadeurs brignolais à une mission diplomatique de l'Union à Paris, en mars 1385).

21. JLF, p. 87.

22. JLF, p. 120.

23. JLF, pp. 155-156.

merci »²⁴. Un mois plus tard, elle s'engage à préserver intact le patrimoine de son fils et « ce qui aliéné en est à son pouvoir rappeler »²⁵. Obvier aux prétentions de Charles VI et briser les alliances qu'il a pu nouer avec les Aixoïses constituent une autre priorité politique. Aussi, Marie s'emploie-t-elle le plus tôt possible à obtenir du sénéchal de Beaucaire la restitution des places conquises pendant l'été 1383, et qu'à présent, il continue de tenir, mais pour le compte du roi de France²⁶. Cette demande inaugure une année de manœuvres et de tractations, qui seront nécessaires pour évincer Charles VI de la course pour la domination sur la Provence, et détourner définitivement les Aixoïses de sa sphère d'influence²⁷.

A partir de 1385, l'histoire de l'Union d'Aix tend de plus en plus à se confondre avec celle de son démantèlement. Entre 1385 et 1388, Marie de Blois mène à l'encontre de ses adversaires une politique faite de promesses et de mesures coercitives. Ses ambassadeurs, que l'on voit peu à peu se répandre sur les routes du pays, offrent aux communautés rebelles des perspectives de libertés accrues et de concessions politiques ou économiques, en contrepartie à leur allégeance. Mais en même temps, confiscations de biens, de charges officielles, de revenus, saisies de fiefs frappent les partisans de Charles de Duras.

Cette politique ne tarde pas à porter ses fruits. Dès la fin de l'été 1385, quelques communes se détachent de l'opposition et font hommage. Le mouvement s'accroît au cours des premiers mois de l'année 1386. Par la négociation, et la promesse de substantiels avantages, Marie de Blois desserre les liens qui unissent les partenaires de la coalition. Elle les incite à se désolidariser du parti aixoïse et à rejoindre son propre camp.

Parallèlement à cette action, elle pose des jalons du côté d'Aix. Au printemps 1386, les contacts noués depuis quelques mois déjà avec cette ville²⁸ entrent dans une phase décisive. Le 9 mai, Balthasar Spinola, sénéchal de Charles de Duras se déclare prêt à traiter avec les Angevins. Un mois plus tard, un émissaire de la duchesse entre à Aix, où il est accueilli « à très grande joie et grande honneur »²⁹. Malgré ces bonnes dispositions que l'on manifeste de part et d'autre, les pourparlers avec la capitale se prolongent encore, houleux, pendant un an. Les exigences financières des Aixoïses constituent la principale pierre d'achoppement³⁰. Mais en outre, cette paix qui se profile

24. JLF, p. 103.

25. JLF, p. 113.

26. JLF, p. 104. Le 7 mai, Enguerrand d'Euudin notifie à Marie de Blois son refus de restituer les places-fortes et lui déclare qu'« il s'en irait au roy et ce que le roy li ordonneroit, il feroit » (JLF, p. 106).

27. Cf. N. COULET, *Aix-en-Provence...*, t. 1, pp. 79-81.

28. Dès la mi-septembre 1385, Aixoïses et Angevins conviennent de trêves : d'abord jusqu'au 8 octobre suivant (JLF, p. 169), puis, avant même l'expiration de ce premier traité, pour un an (JLF, p. 170) enfin, pour une durée de vingt mois (JLF, p. 186).

29. JLF, pp. 274 et 281.

30. JLF, pp. 376, 379, 385.

ne semble pas satisfaire tout le monde. Entre juin et août 1387, alors que les discussions touchent à leur fin, de violentes émeutes éclatent à Aix. Elles sont le fait de carlistes acharnés, conduits par deux juristes aixois, Burgarin de Tibold et Antoine Terras. Ces troubles réprimés³¹, — et l'argent promis, versé — Aix reconnaît l'autorité angevine. Le 21 octobre suivant, Louis II effectue son entrée solennelle dans la capitale provençale, à présent pacifiée³².

La soumission d'Aix hâte la désagrégation de l'opposition carliste. Dans la foulée de la résolution aixoise d'accepter les « chapitres de paix », d'autres communautés, des détenteurs de fiefs jusqu'alors rebelles, abandonnent la lutte et font hommage³³. Entre septembre et décembre 1387, des communes carlistes et angevines décident de mettre fin à leurs affrontements et concluent des trêves³⁴. L'heure est donc à l'apaisement.

Quelques foyers de résistance subsistent pourtant encore dans le pays, principalement en Haute-Provence et dans la partie orientale du comté. A l'automne 1387, Marie de Blois multiplie les gestes à l'adresse de ceux qui s'obstinent dans leur opposition. Arrêt des hostilités, amnistie, concession de libertés et privilèges leur sont offerts s'ils acceptent de se soumettre³⁵. Beaucoup de ces propositions restent lettre-morte. Depuis la défection de Balthasar Spinola, Jean de Grimaldi, baron de Beuil dirige la Provence carliste.

31. Ces émeutes sont relatées dans JLF, pp. 359-360, 363, 375-376.

32. JLF, pp. 446-447. Sur l'entrée de Louis II à Aix, cf. N. COULET, « Les entrées solennelles en Provence au XIV^e s. », dans *Ethnologie française*, VII, 1977, p. 68.

33. Reddition ou promesse de reddition : le 8 septembre 1387 : Aups, Le Cannet-du-Luc, Grimaud, Lorgues (JLF, p. 399). Le 11 septembre 1387 (promesse) : Toulon, Hyères, Tarascon (JLF, p. 408). Le 5 novembre (hommage) : Aups, (JLF, p. 456). Le 11 novembre (hommage) : Saint-Maximin (JLF, p. 464). Le 10 décembre 1387 (hommage) : Tarascon (JLF, p. 476). Le 17 mars 1388 (hommage) : Toulon (L. BARTHELEMY, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, 1882, p. 461). Le 18 mai 1388 (annonce de la reddition) : Les Pennes (JLF, p. 524). Hommages de seigneurs carlistes : Balthasar Spinola, le 11 septembre 1387 (JLF, p. 408) ; Albe Albe, seigneur de Roquemartine, le 27 octobre (JLF, p. 450) ; Rostaing Vincent, co-seigneur de Rognes, le 5 novembre (JLF, p. 456) ; le 2 janvier 1388, 11 seigneurs obtiennent de la duchesse des « chapitres en fonction de leur reddition ». Ce sont Foulque du Puy, co-seigneur de Roumoules ; Romée de Villeneuve, seigneur de Saint-Cézaire ; Guillaume de Villeneuve, seigneur de Tourette-sur-Loup ; Rebaude de Saint-Paul, co-dame d'Oppio ; le co-seigneur d'Ollières ; les trois frères Géraud, Hélon et Antoine de Villeneuve, seigneurs de Barrême, Gourdon et Roquebrune-sur-Argens ; André de Comps, seigneur de Comps ; Foulque Flotte, seigneur de Callas ; Isnard, fils d'Agapet d'Esparron, seigneur de (?) Six-Fours (JLF pp. 502-503) ; Le 1^{er} février 1388 enfin, Barral de Pontevès, seigneur de Pontevès, est autorisé par Marie de Blois à faire hommage entre les mains de Georges de Marles, sénéchal de Provence, par l'intermédiaire d'un procureur (JLF p. 508).

34. Le 10 septembre 1387 : trêve entre Sisteron et Barcelonnette (JLF p. 403). Le 10 décembre 1387 : trêves entre Toulon et l'Isle-Saint-Geniès (JLF, p. 476), le 31 décembre 1387 : trêves entre François des Baux, seigneur d'Aubagne, Guignonnet Jarente, seigneur de Gémenos et les Toulonnais, de même qu'entre Martigues et Toulon (JLF, p. 487).

35. Offres à l'adresse de Blieux (JLF, p. 474), de Colmars et Barcelonnette (JLF, pp. 479, 482), de Val de Lantosque, Saint-Etienne-de-Tinée, Guignonnet Jarente et Isola (JLF, pp. 489-490), de Jean de Grimaldi, seigneur de Beuil (JLF, p. 441).

En janvier 1388, il entre en contact avec Amédée VII de Savoie et lui propose de s'emparer de Nice. Le 2 août suivant, le transfert de la viguerie de Nice, comme celui du reste de la Provence carliste sous souveraineté savoyarde sont conclus. En septembre 1388, Amédée VII prend possession de ses nouveaux territoires³⁶.

Dès le début de la guerre de l'Union d'Aix, les Niçois fermement opposés à Louis d'Anjou s'étaient également montrés soucieux de prendre leurs distances par rapport aux autres communes de la Provence anti-angevine, et peut-être aussi de se soustraire à la prééminence aixoise au sein de la ligue³⁷. Le 28 septembre 1388, ils signent la « dédition de Nice » qui les place sous l'autorité d'Amédée VII. Cet acte les détache de l'influence angevine ; il ampute également le comté de Provence de sa façade orientale.

*
**

Après ce rappel des faits, il convient de s'attacher aux partis eux-mêmes, à leur extension géographique et sociale, de même qu'aux circonstances de leur mise en place.

Formation des partis

Entre 1381 et avril 1382, Louis d'Anjou dispose en Provence d'appuis limités et subordonnés à l'obligation de prendre personnellement part à l'expédition napolitaine qui se prépare. C'est à ce prix que le sénéchal Foulque d'Agout et son frère Raymond, seigneur de Sault, en janvier 1382³⁸, puis Marseille et Arles, un mois plus tard promettent de soutenir sa cause³⁹. Cette condition figure également dans un memorandum présenté au duc, le 26 mars suivant, par un ensemble de dignitaires de la noblesse et de l'Eglise provençales⁴⁰. En 1382, ceux qui apportent leur soutien à Louis d'Anjou, qu'ils se manifestent par cette requête ou bien au moment de la session d'Apt, appartiennent pour la plupart aux lignages nobles du pays : Agout, Castellane, Baux, Simiane ou Pontevès, de même qu'au haut clergé clémentin, tels les archevêques d'Aix et d'Arles, les évêques d'Avignon, Grasse, ou Digne qui

36. Sur la dédition de Nice et son contexte historique : A. COMPAN, « La sécession niçoise de 1388 », dans *Provence Historique*, 1953, pp. 17-34. - J. GAUTIER-DALCHE, « De la Provence à la Savoie (VI-XV^e s.) », dans *Histoire de Nice et du pays niçois*, Toulouse, 1976, pp. 71-75. - *Nice et la Provence orientale à la fin du Moyen Age*, catalogue de l'exposition de Nice, 30 septembre 1988 - 31 mars 1989, Nice, 1988, pp. 7-17 et les actes (sous presse) du colloque : *1388. La dédition de Nice à la Savoie*.

37. N. COULET, « Les Aixois dans l'Union d'Aix », dans *1388. La dédition de Nice à la Savoie*.

38. JLF, pp. 14-15 (9 janvier 1382).

39. JLF, p. 22 (28 février 1382).

40. Document présenté au duc le 26 mars 1382 (JLF, pp. 27-28). Louis d'Anjou communique sa réponse aux Provençaux le 1^{er} avril suivant (JLF, p. 30).

apparaissent alors dans nos sources⁴¹. Quelques communes seulement optent pour le camp angevin. A part Marseille et Arles, Manosque, Puget, Apt ou l'Isle-Saint-Geniès qui se déclarent pro-angevines au début de ce conflit, la plupart des communautés présentes à Apt réservent leur réponse⁴².

Le 16 février précédent, à l'invitation des Aixois, des délégués des villes du comté s'étaient réunis à Aix pour statuer sur les derniers développements de la guerre napolitaine⁴³. On comptait parmi eux des représentants de Draguignan⁴⁴, Nice, Hyères, et Forcalquier⁴⁵. Des Marseillais, également annoncés, se firent vainement attendre⁴⁶. Un mois plus tard, eut lieu dans cette même ville, une autre séance, en présence cette fois de délégués tarasconnaï.

Sans doute serait-il excessif de déduire de ces informations que, dès la mi-mars, il existait en Provence une coalition interurbaine anti-angevine, fermement structurée. Aux lendemains de ces conférences, seul le principe d'une ligue communale est acquis⁴⁷. Parmi les villes participantes, se trouvaient Forcalquier, qui optera finalement pour l'autre parti, Tarascon, qui retardera jusqu'en 1383 son adhésion à l'Union⁴⁸, tandis qu'en février, on espérait la présence de délégués marseillais. En mars 1382, Jean Le Fèvre voit dans la

41. Partisans du duc nommés dans ces actes : (NB, l'état de la documentation n'a pas permis d'identifier tous les personnages cités dans ce répertoire et dans les suivants) : Prélats : Pierre de Cros et Jean d'Agout, archevêques d'Arles et d'Aix, Faydit d'Aigrefeuille et Artaud de Mélan, évêques d'Avignon et de Grasse, Feudataires : le sénéchal Foulque d'Agout, Raymond d'Agout, seigneur de Sault, Raymond des Baux, prince d'Orange, Elzéar d'Oraison, seigneur d'Oraison, Ameil d'Agout, seigneur de la Figanière, Blacas de Pontevès, seigneur de Chateaurnaud, Jean Sévin, commandeur de Manosque, Eudes de Villars, les seigneurs de (?) Noiers et de Val Olle, Bertrand d'Agout, seigneur de Cabriès cités dans l'acte du 26 mars. Pierre Monachi, seigneur de Vélaux, Bérenger Gantelme, seigneur de Graveson, Louis le Roux, seigneur de La Bréole, Salignac et Chanolle, Guignonnet Jarente, Guigon Flotte, seigneur de Malijai, Jean Séverain, seigneur d'(?) Ausur cités dans l'acte du 1^{er} avril.

42. Partisans du duc mentionnés en avril et mai 1382 : Bertrand de Séguret, évêque de Digne (JLF, p. 40) ; feudataires : François des Baux, seigneur d'Aubagne, Carle Albe, châtelain de Tarascon, Aymery de La Garde, seigneur d'Oze, Boniface de Reillane, Francisque de Bollière, seigneur de Mons, Gui de Saint-Marcial, sire de Beaujeu et Mariaud, Louis d'Anduse, seigneur de la Voulte, châtelain de Castellane, Pierre Venterol, seigneur de Venterol, Georges de Castellane, seigneur de Salernes, Louis de Sabran, seigneur de Céreste, Ameil d'Agout, seigneur de Claret, Guigon de Roumoules, Eustache Isnard et Bertrand Giraud, co-seigneurs de Sausses, Guiran de Simiane, seigneur de Caseneuve, Thalon Talon, châtelain de Forcalquier, François Barras, seigneur de Brue, Rosselin de Fos, seigneur de Bormes, Jacques de Fos, seigneur de La Môle (JLF, pp. 34-36). - Cf. *infra*, fig. 1.

43. P. MABILLY, *Inventaire*, p. 155 (délibération du 9 janvier 1382).

44. F. MIREUR, *op. cit.*, p. 455.

45. P. MABILLY, *op. cit.*, p. 156.

46. P. MABILLY, *op. cit.*, pp. 155 et 156 (délibérations des 9 janvier et 20 février 1382).

47. P. MABILLY, *op. cit.*, p. 156.

48. « *In quoquidem consilio fuit (...) ordinatum quod scribatur locis de Gravisone et de Ayragna et aliis locis et castris hujus vicarie Thrasconis quod vellent adherere fidelitati et dominationi domini nostri regis Karoli supradicti, prout presens locus Tharasconi fecit* ». Délibération du 8 avril 1385 éd. M. HEBERT, *op. cit.*, p. 268-269.

ligue qui vient de se former une menace pour Louis d'Anjou et ceux qui, en Provence, soutiennent sa cause. Il faut cependant constater qu'en ce début d'année, Aix, Avignon, Paris et Marseille continuent de dialoguer⁴⁹. Si d'autre part, les Provençaux expriment de vives réticences à l'encontre du duc, à cette époque, ils ne se résolvent pas encore à rompre ouvertement avec lui.

La session d'Apt fait dès lors, figure de charnière. Au-delà du 17 avril, les communes qui jusque-là avaient évité de prendre formellement position, adoptent une attitude plus ferme. En mai, peu après qu'Aix ait annoncé son refus de soutenir le duc, l'Union vote l'envoi d'une ambassade à la cour de Naples. La délégation comprendra des députés d'Aix, Saint-Maximin, Brignoles, Hyères, Toulon, Grasse, Draguignan, et probablement Nice, chargés des intérêts de leurs communes et vigueries respectives⁵⁰. C'est à cette époque aussi qu'apparaissent dans les délibérations communales de Marseille les premières mentions de heurts entre des partisans de l'Union et des Marseillais⁵¹.

Composition et Extension des partis

1. De 1382 à l'avènement de Louis II

Lorsqu'ils arrivent dans le Comtat, vers le 20 avril 1385, Marie de Blois et son fils trouvent auprès de partisans disséminés dans tout le pays. Quelques régions, qui se caractérisent par une plus forte coloration angevine, se détachent cependant de l'ensemble⁵² :

— Dans la région des plateaux de Haute-Provence, une zone délimitée par les communes d'Apt et Puget, Forcalquier, Manosque.

— La bande côtière qui s'étend de Marseille aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

— Plus loin à l'Est, entre Nice, Fréjus et Grasse, toutes trois carlistes, Antibes soutient Louis II⁵³.

D'autres communes encore font hommage au jeune duc, à l'occasion des Etats d'Apt : Guillaumes, Barjols et Saint-Symphorien, entre autres⁵⁴. Les raisons du choix effectué par ces communes sont difficiles à déterminer : l'influence du Comtat tout proche pour certaines d'entre elles ? Le voisinage de Marseille pour d'autres ? Un antagonisme à caractère local — telle la perte du siège épiscopal au profit de Grasse — pour expliquer la position d'Antibes ?

La question de l'appartenance au domaine royal semble cependant constituer un argument important en faveur du pouvoir angevin. La plupart des

49. JLF, pp. 17, 21, 23, 24-25, 30. - P. MABILLY, *op. cit.*, pp. 156-157.

50. Délibérations du conseil de Draguignan, des 22 mai et 11 juin 1382, éd. F. MI-REUR, *op. cit.*, pp. 456-457.

51. P. MABILLY, *op. cit.*, p. 161 : mentions dans les procès-verbaux du conseil de Marseille d'accrochages entre des Aixois, Niçois, Hyérois, Toulonnais et Marseillais.

52. Cf. *infra*, fig. 1.

53. Position d'Antibes : P. MABILLY, *op. cit.*, pp. 169, 179.

54. JLF, pp. 119-120.

communes qui font spontanément allégeance en 1385, appartiennent à ce domaine et demandent à Marie l'assurance d'y être maintenues. D'autres souhaitent s'y faire intégrer. Des dispositions analogues figureront, par ailleurs, dans les traités de paix conclus entre 1385 et 1388 avec certaines communautés rebelles⁵⁵.

Après le décès de Louis d'Anjou, ses partisans de la première heure se rallient à son fils. En 1382 et 1385, on retrouve les mêmes noms dans les listes de feudataires provençaux pro-angevins ou dans celles de donataires de biens confisqués. Il ne semble donc pas y avoir eu de transfuges. En 1385, le cercle des pro-angevins, feudataires ou prélats, paraît au contraire s'être sensiblement élargi⁵⁶. D'où provient cet enrichissement apparent ? D'un rassemblement massif autour du fils alors que l'on se méfiait du père ? D'un relevé des noms effectué cette fois de façon plus consciencieuse par le chancelier d'Anjou ? D'un effet de la guerre de l'Union d'Aix qui a placé nombre de places aixoises sous contrôle marseillais ?

Au cours de l'année 1383 déjà, des villages ont été conquis sur les carlistes et placés, de force, dans l'orbite angevine⁵⁷. Parmi ces villages, citons Méounes et Signes, pris par le Seigneur d'Ollioules et d'Evenos⁵⁸ Pierrerule, gagné sur les carlistes par un autre allié du duc, Carle Albe⁵⁹. Châteauneuf-lès-

55. C'est le cas de L'Isle-Saint-Geniès (acte du 30 avril 1385, JLF, p. 105). Les Saintes-Maries-de-la-Mer (13 octobre 1385, JLF, p. 182). - Actes conclus avec des communes carlistes : Tourves (6 septembre 1385 : « *Madame promet à l'université de Tourvevez quod post decessum Jacobi de Capro] = Jacques d'Arcussia], tenebit eos sub dominio suo immediato, eos alteri nunquam donando* » JLF, p. 166) ; Arles (12 décembre 1385, L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Age*, t. 1, Aix, 1986, hors-texte <p. 168>) ; Castellane (15 février 1386, JLF, p. 238) ; La Bréole (18 mars 1386, JLF, pp. 250-251) ; Moustiers-Sainte-Marie (17 avril 1386, JLF, pp. 262-263) Sisteron (29 juin 1386, acte édité par E. de LAPLANE, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, t. 1, Digne, 1845, p. 530, annexe 30) ; Fréjus (12 septembre 1387, JLF, p. 411) ; Toulon (17 mars 1388, dans G. LAMBERT, *Histoire de Toulon*, t. 2, Toulon, 1877, p. 109).

56. Outre les feudataires déjà cités en 1382 et qui font allégeance en 1385, hommage de : Guillaume Roger, comte de Beaufort (en mars) ; de mai à juillet : Isnard de Glandevès, comte de Cuers, Raimbaut Bérard, seign. de Saint-Paul-sur-Ubaye ; Florent de Castellane, seign. d'Andon ; Louis de Trians, vicomte de Tallard ; Reine de Sabran, dame de Lourmarin ; Raymond de Beaufort, vicomte de Valernes ; Bertrand de Marseille, seign. d'Ollières et Ollioules ; Guibert Cornut, co-seigneur de Lincel ; Guyon Lincel, co-seigneur d'Aubenhas ; Huguette de Fors, dame de Trets ; Guyard de La Garde, seign. de Rogon ; Raymond seign. d'Aurons ; Louis de Glandevès, seign. de Faucon-du-Caire. D'août à octobre : François des Baux, seign. de Marignane ; Philipotte de Vintimille, dame de La Verdrière ; Reforciat de Castellane, seign. de Fox-Amphoux ; Rostaing Masi, co-seign. de Rousset ; Jacques de Lamanon, co-seigneur de Rognes ; Gauthier d'Ulmet, seign. de La Valette ; Rostaing, seign. de Soleihias, Isnard de Pontevès, seign. de Lambesc ; Antoine de Glandevès, seign. de Peipin ; Louis Aymes, seign. de Blégiers ; Bertrand Cornut, seign. de Saint-Estève et Varages ; Georges de Montemalo, seign. de Cadarache ; Foulque de Pontevès, seign. de Cotignac. (JLF, pp. 93, 112-113, 120, 128, 155-161, 171, 178, 185).

57. Communes conquises entre 1383 et 1385 : cf. *infra*, fig. 2.

58. G. LAMBERT, *op. cit.*, t. 2, pp. 98-99.

59. N. VALOIS, *op. cit.*, t. 2, p. 73, n. 2.

Martigues, Mimet, Auriol, Roquevaire, sont tombés aux mains des Marseillais durant la guerre de l'Union d'Aix⁶⁰. A ce même moment, le sénéchal de Beaucaire s'est emparé de plusieurs places aixoises⁶¹. Ce sont d'ailleurs ces villages qu'à son arrivée en Provence, Marie de Blois réclame et qu'au nom de Charles VI, Enguerrand d'Eudin refuse de lui restituer. Au début de son séjour enfin, poursuivant cette politique agressive, la duchesse obtient la reddition des villages de Collongue, Mollégès et Laurade⁶². Mais globalement, les succès militaires angevins paraissent modestes. Il est possible d'autre part, que ces villages, officiellement gagnés au parti de la duchesse, ne soient en réalité qu'imparfaitement pacifiés, et que des poches de résistance y subsistent. Au mois d'octobre 1385, une sentence de confiscation de biens frappe les rebelles de Mollégès⁶³. Le village, réduit par les armes au mois de juin précédent a entre-temps fait amende honorable. On peut penser que cette mesure vise une frange de la population qui, en dépit de la reddition, ne s'est pas encore résignée à déposer les armes.

2. La résistance au pouvoir angevin, entre 1385 et 1388

En février 1385, les ambassadeurs provençaux reçus par Marie de Blois jugent alarmante la situation politique du comté. Ils invitent la duchesse à venir en Provence, mais l'avertissent : « se elle ne aloit en Provence senz retourner à Angiers, elle perdoit et Prouvence et le Royaulme (de Naples) ». Un mois plus tard, Marie cède à ces instances et prend la route du Midi⁶⁴.

En Provence, elle se voit en effet confrontée à une situation complexe. L'engagement des communautés, ou plus exactement l'engagement des conseils communaux, dans le mouvement de rébellion ne semble pas connaître, partout, la même intensité. Arles⁶⁵, Tarascon⁶⁶, Digne et Sisteron⁶⁷, Seyne

60. P. MABILLY, *op. cit.*, pp. 169, 171.

61. « Ce sont les forteresses conquises par guerre par mons. le sénéchal de Beaucaire, et lesquelles se tiennent » Lamanon, Mallemort, La Barben, Saint-Cannat, Le-Puy-Sainte-Réparate, Bouc-Bel-Air, Roquefeuille, Entressen, Peyrolles ». S'ajoute à cet inventaire la liste des « autres forteresses qui n'ont pas été conquises de ceste guerre, qui tiennent et tendront la partie dudit sénéchal » Boulbon, Les Baux, Saint-Rémy, Pélissane, Eguilles, Les Pennes, Pertuis « Et sont toutes ces forteresses de mons. le viconte de Touraine [= Guillaume-Roger, vicomte de Turenne] et de messire Raymond son filz, excepté Bourbon [Boulbon] qui est au chastelain de Beaucaire » document établi par Enguerrand d'Eudin, à l'intention du roi Charles VI, non daté [juillet-août 1385], éd. L. DOUET D'ARCQ, *Choix de pièces relatives au règne de Charles VI*, t. 1, Paris, 1863, p. 69.

62. JLF, pp. 114, 121, 154.

63. JLF, p. 180.

64. JLF, pp. 89-91. - Lettre de Tiers di Benci, dans « Annales Avignonnaises », éd. R. BRUN, *op. cit.*, p. 77.

65. Départ de Foulque d'Agout pour Arles, le 30 avril 1385 (JLF, p. 104).

66. 13 mai 1385 (JLF, p. 108).

67. Le 13 juillet 1385, retour de Foulque d'Agout et Guignonnet Jarente de Haute-Provence (JLF, p. 141).

LEGENDES DES CARTES

A	AURIOL	AN	ANNOT
AU	AUZET	B	BRIGNOLES
BC	BOUC-BEL-AIR	BAR	BARCELONNETTE
BL	BLIEUX	BR	BARREME
BS	BARLES	C	COLLONGUE
CA	CALLAS	CAS	CASTELLANE
CD	CADENET	CL	LE-CANNET-DU-LUC
CNE	CHATEAUNEUF-D'ENTRAUNES	CNM	CHATEAUNEUF-LES-MAR- TIGUES
CO	COMPS	COL	COLMARS
COR	CORRENS	EN	ENTRESSEN
EY	EYRARGUES	F	FUVEAU
FI	FIGETTE	FL	FLASSANS/ISSOLE
G	GARDANNE	GA	GAILET
GE	GEMENOS	GO	GOURDON
GR	GRAVESON	GRI	GRIMAUD
H	HYERES	L	LANCON
LA	LAMANON	LB	LA BARBEN
LBR	LA BREOLE	LP	LES PENNES
LR	LAURIS	LPR	LE-PUY-SAINTE-REPARADE
LRB	LA ROQUEBRUSSANE	LO	LORGUES
LTA	LA TOUR D'AIGUES	LV	LE VAL
M	MOUSTIERS-SAINTE-MARIE	MA	MALLEMORT
ME	MEOUNES	MO	MOLLEGES
MR	MORIEZ	NJ	NOYERS/JABRON
O	OPPIO	OLL	OLLIERES
P	PERTUIS	PA	PEYPIN D'AIGUES
PE	PEROLLES	PI	PIERRERUE
PL	PUYLOUBIER	RB	ROQUEBRUNE/ARGENS
RF	ROQUEFEUILLE	RG	ROGNES
RM	ROQUEMARTINE	RO	ROUMOULES
ROU	ROURE	RV	ROQUEVAIRE
S	SIGNES	SA	SALERNES
SAU	SAUSSES	SC	SAINTE-CEZAIRE
SET	SAINTE-ETIENNE-DE-TINEE	SEY	SEYNE
SF	SIX-FOURS	SG	SALIGNAC
SI	SIGALE	SM	SAINTE-MAXIMIN
SO	SOLLIES	SR	SAINTE-RAPHAEL
STC	SAINTE-CANNAT	STD	SAINTE-DALMAS-LE-SELVAGE
SVL	SAINTE-VINCENT-DU-LAUZET	TL	TOURETTE/LOUP
TO	TOURVES	TR	TRETS
VDL	VAL-DE-LANTOSQUE		



Fig. 1 : LA PROVENCE ANGEVINE
 Les communes favorables à Louis
 d'Anjou, entre 1382 et 1385

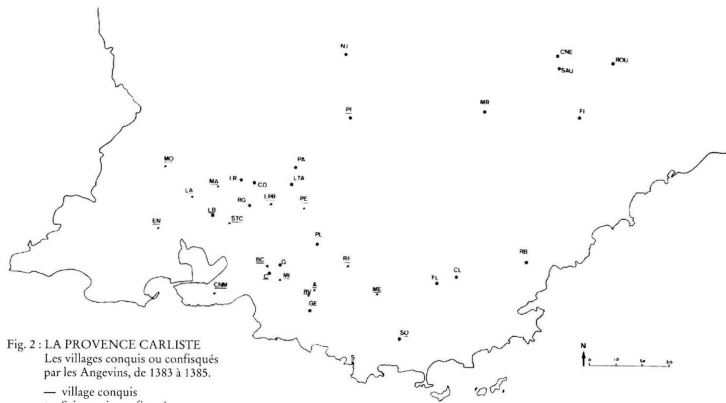


Fig. 2 : LA PROVENCE CARLISTE
 Les villages conquis ou confisqués
 par les Angevins, de 1383 à 1385.

- village conquis
- Seigneurie confisquée.

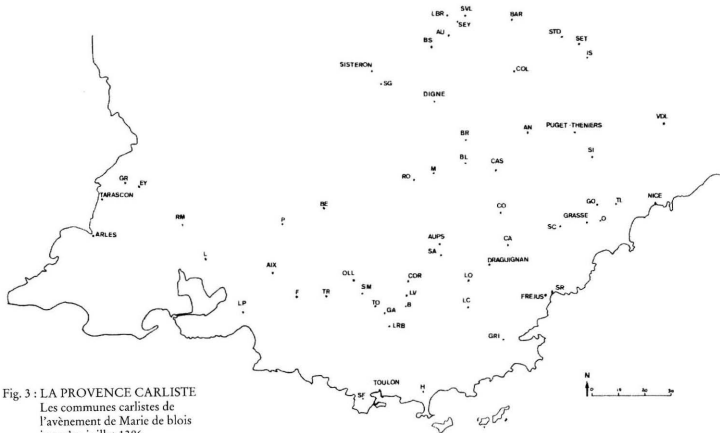


Fig. 3 : LA PROVENCE CARLISTE
 Les communes carlistes de
 l'avènement de Marie de blois
 jusqu'en juillet 1386.

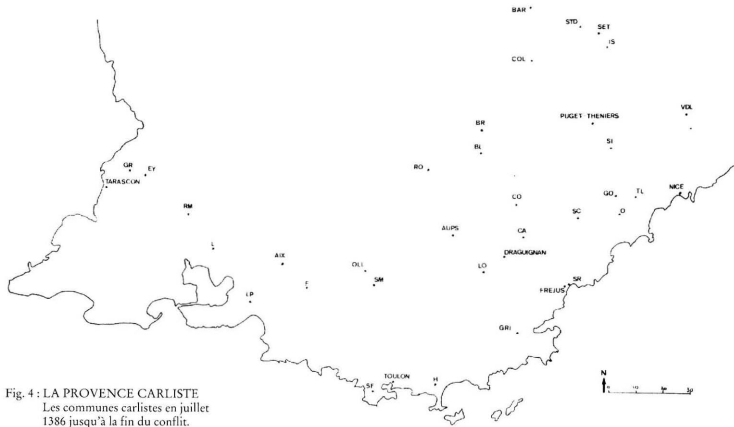


Fig. 4 : LA PROVENCE CARLISTE
 Les communes carlistes en juillet
 1836 jusqu'à la fin du conflit.

peut-être⁶⁸, sont les premières étapes des émissaires de Marie de Blois, entre avril et juillet 1385. Le choix de ces villes paraît significatif. La duchesse s'adresse d'abord à des communautés qui, jusqu'alors, n'ont pas opposé une très vive résistance à son pouvoir et ne se sont que modérément impliquées dans le mouvement aixois. Arles, qui aujourd'hui se montre peu empressée d'accueillir Louis II avait, hier, promis de soutenir l'entreprise de son père. La cité rhodanienne ouvrira ses portes à son jeune souverain au terme de sept mois de tractations⁶⁹. Quel avait été, en 1382, le sentiment des conseillers dignois ou sisteronais à l'égard de Louis d'Anjou ? Les sources ne nous permettent pas de répondre à cette question. Mais quand à la fin du mois de juillet 1385, Guignonnet Jarente et Foulque d'Agout, les deux ambassadeurs angevins, reviennent de Haute-Provence, ils se félicitent de l'heureux résultat de leur mission : « ne estoit point encore conclus sur l'obeissance mais il avoit bonne esperance ». Le 18 septembre suivant, des délégués de Digne et Seyne assurent la duchesse de leur loyauté. Seule, l'ambassade de Jacques de Reillane à Tarascon a échoué. Il est vrai que la ville qui, jusqu'à cette année n'avait apporté qu'un soutien de principe au parti carliste, brusquement, vient de franchir un pas décisif, et au mois d'avril 1385, a prêté hommage à Charles de Duras⁷⁰.

A partir de l'automne 1385, le rythme des ambassades s'accélère. Pendant deux ans inlassablement, Marie de Blois travaille au ralliement des communautés dissidentes. Peu à peu, un réseau de relations s'établit entre sa cour et les communes rebelles. Son regard se porte à présent sur des villes qui se sont pleinement engagées dans l'opposition carliste : Brignoles, Grasse⁷¹, Aix-en-Provence⁷².

La reddition d'Aix désagrège l'Union. En 1387, des communes qui adhéraient à la ligue depuis sa création et se trouvaient toujours en lice abandonnent la partie. Entre juillet et décembre 1387, Draguignan, Fréjus et Saint-Raphaël, Saint-Maximin, Tarascon, Toulon et Hyères⁷³ entrent ainsi dans la voie de l'entente. Face aux Angevins, ne subsistent désormais que quelques foyers d'opposition : la baillie de Colmars, la commune de Bieux, progressivement réduites, et d'autres qui s'avèrent irréductibles : les vigueries, de Nice, Val de Lantosque, Barcelonnette et Puget-Théniers.

68. Hommage de la communauté de Seyne et des délégués de Digne le 18 septembre 1385 (JLF, p. 170).

69. Entrée à Arles le 4 décembre 1385 (JLF, p. 205). - L. STOUFF, *op. cit.*, t. 1, pp. 104-105.

70. Délibération du 8 avril 1385, éd. M. HEBERT, *op. cit.*, pp. 267-268.

71. Ambassades à Grasse : en octobre et décembre 1385, février et avril 1386 (JLF, pp. 189, 211, 238, 261) ; Castellane : en décembre 1385 et février 1386 (JLF, pp. 212, 238) ; Moustiers-Sainte-Marie en mars 1386 (JLF, p. 252) ; à Brignoles en avril et mai 1386 (JLF, pp. 269, 274).

72. Sur les négociations avec Aix : N. COULET, *Aix-en-Provence*, t. 1, pp. 81-82.

73. Cf. *supra*, n. 33.

La direction de l'Union d'Aix est collégiale. Les villes qui ont rang de chef-lieu de circonscription tiennent les rênes de l'opposition carliste. Ce sont elles qui délèguent des représentants aux « conseils généraux de l'Union »⁷⁴ où se décide la politique du mouvement, et qui participent à ses ambassades. C'est avec elles enfin, que la duchesse d'Anjou entreprend de négocier.

Ligue intercommunale, l'Union d'Aix privilégie ceux qui dirigent les communes. Le rôle du patriciat urbain paraît en effet prépondérant, au sein de l'organisation elle-même, comme au moment des pourparlers qui précèdent la reddition. En 1385, Raymond Fresquet, délégué de Toulon à Aix est trésorier de sa ville⁷⁵. Porte-parole de Draguignan auprès de l'Union en 1383 et en 1385, Pierre Gëbellin est également conseiller, puis syndic de sa commune⁷⁶. Nous pourrions multiplier les exemples. Ce groupe social fournit encore les négociateurs des « chapitres de paix ». Citons, entre autres Pierre Autard, syndic de Sisteron, sur l'entremise de qui Marie de Blois compte, en avril 1386, pour sortir de l'impasse les pourparlers avec la ville alpine⁷⁷; Guillaume Giraud et Gaufrid d'Entrecasteaux, syndics brignolais, plus tard poursuivis par leurs concitoyens pour des malversations commises lors des négociations de paix⁷⁸...

D'un point de vue socio-professionnel, la faction qui domine l'Union se compose essentiellement de membres de la bourgeoisie enrichie et de la noblesse urbaine. Les dirigeants carlistes sont marchands, merciers, laboureurs... Le parti attire également dans ses rangs nombre de notaires et juristes, que l'on trouve attachés aux conseils des communes carlistes ou encore, occupant les différents échelons de la hiérarchie des cours comtales⁷⁹. Cette importance de la robe au sein de l'opposition contribue peut-être à expliquer la très forte emprise que cette dernière a pu exercer sur les structures de l'Etat provençal. Dès les premiers temps du conflit en effet, les partisans de Charles de Duras ont disposé de leur propre appareil d'Etat, face à d'autres officiers qui avaient opté pour la cause de Louis d'Anjou⁸⁰.

74. « *Consilio generali unionis* », « *consilio unionis noviter Aquis celebrato* » F. MIREUR, *op. cit.*, pp. 458-459.

75. G. LAMBERT, *op. cit.*, t. 2, p. 101. Raymond Fresquet est peut-être apparenté à Antoine Fresquet, autre toulonnais, privé de ses biens le 2 septembre 1385 (JLF, p. 162).

76. F. MIREUR, *op. cit.*, pp. 456-457.

77. JLF, p. 264.

78. E. LEBRUN, *op. cit.*, pp. 194-197.

79. Guillaume Giraud, mercier brignolais (JLF, p. 265); Guillaume Pertuis, notaire de Beaumont (JLF, pp. 138, 140-141, 181, 459); Bertrand Telhe, Pierre Gëbellin, Bertrand Garnier, juristes de Draguignan (F. MIREUR, *op. cit.*, p. 455-456); Raymond Chantelme et Guidon Crespin, juristes de Sisteron (E. de LAPLANE, *op. cit.*, p. 530); Raymond Clément « *miles legum doctor* » délégué de Fréjus à Aix (F. MIREUR, *op. cit.*, pp. 458-459), peut-être apparenté aux Clément privés de biens à Orange en 1385 (JLF, pp. 158-159, 212). En ce qui concerne les Aixois : cf. N. COULET, « Les Aixois dans l'Union », n. 53, in *1388. La dédition de Nice à la Savoie*, sous presse.

80. A son avènement, Marie de Blois substitue aux officiers carlistes, d'autres qui reconnaissent son autorité (JLF, pp. 121-128). - Sur ces personnages et leur attitude lors du conflit : F. CORTEZ, *Les grands officiers royaux de Provence au Moyen Age*, Aix, 1921, pp. 173-174, 243-247, 250-253.

Tous les détenteurs de fiefs ne se rallièrent pas à Louis d'Anjou en 1382. Charles de Duras a pu, lui aussi, compter sur l'appui d'une partie des lignages nobles du pays, ou tout au moins sur celui de quelques-uns de leurs membres. Ardents défenseurs de la cause carliste, les Villeneuve mettent au service de l'Union leurs talents de diplomates et le sang-froid de leurs hommes de main. Deux années durant, Marie de Blois s'emploie à détacher les Villeneuve du parti carliste. Ce n'est qu'à l'automne 1387 qu'elle y parvient, mais au prix de promesses « nombreuses et déraisonnables », comme le regrette son chancelier⁸¹. D'autres grandes lignées provençales comptent des opposants parmi leurs membres. Citons par exemple Jean de Grimaldi, baron de Beuil, successeur de Balthasar Spinola à la tête de la Provence carliste, ou Barral de Pontevès, pourvu en 1382 du titre de « gouverneur, capitaine et défenseur des comtés de Provence-Forcalquier » et qui retardera jusqu'en 1388 son allégeance à l'autorité angevine⁸².

Envisager l'aspect lignager de la rébellion carliste s'avère, à de nombreux égards, malaisé : le journal de Jean Le Fèvre se prête mal à ce type d'investigation. Des patronymes qui se répètent au fil des confiscations enregistrées par le chancelier font penser qu'un lien de parenté peut exister entre certains condamnés. Les mentions de confiscations ou d'hommages montrent d'autre part que certaines lignées, au contraire, se divisèrent entre pro et anti-angevins, les Lamanon, les Balbi ou les Roquefeuille, notamment⁸³. La confrontation des archives notariales et des données du journal révèle enfin que d'étroits liens familiaux unissent certains dirigeants aixois de l'Union⁸⁴.

Comme Hugues Riquier privé de sa seigneurie de Solliès le 11 juin 1385 et arrêté deux mois plus tard⁸⁵, beaucoup de nobles carlistes appartiennent à la petite noblesse des écuyers ou des simples « gentilshommes ». Leur position semble autant s'expliquer par l'option politique du centre urbain voisin de leurs domaines que par un parti-pris personnel. Ces petits féodaux paraissent

81. Mentions des Villeneuve : JLF, pp. 249, 273, 295, 321, 346-347, 451-452, 502-503. - E. LEBRUN, *Essai historique sur la ville de Brignoles*, p. 189, n 1.

82. « Egregio et magnifico viro Barrale de Ponteves, domino ipsius loci de Ponteves (...) se dixit, facit et nominat gubernatorem, capitaneum et defensorum comitatuum Provincie et Forcalquerii » (délibérations communales de Tarascon, 22 juin 1382, éd. M. HEBERT, *op. cit.*, p. 268. - Sur la question de l'hommage de Barral de Pontevès en 1388 : JLF, p. 508.

83. Le 20 juin 1385, Pierre Balbi, seigneur de Tende reçoit de Marie de Blois les villages de Figette et Roure, confisqués à Jean de Grimaldi (JLF, p. 126). En juin 1386, le chancelier d'Anjou enregistre l'hommage d'un nommé Jacques Balbi et lui restitue ses biens (JLF, pp. 280-281). Au mois de janvier 1388, Pierre Balbi est mis en possession de la part de l'héritage paternel qui devait revenir à son frère Louis, rebelle (JLF, p. 492). - Puylobrier est attribué le 27 juin 1386 à Isoarde de Roquefeuille, après avoir été confisqué à Jacques de Roquefeuille et son fils (JLF, p. 288). - Enfin, Jacques de Lamanon adhère au parti angevin et obtient le village de Rognes le 4 septembre 1385. Deux autres Lamanon, Guillaume et Ymbert apparaissent dans le Journal de Jean Le Fèvre, parmi les opposants grâciés en novembre 1387 et remis en possession de leurs biens : (JLF, pp. 164, 455, 462-463).

84. N. COULET, « Les Aixois dans l'Union », art. cit.

85. JLF, pp. 118, 162. - L. BARTHELEMY, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, 1882, p. 456.

en effet souvent vivre en étroite dépendance des villes et leur attitude dans le débat, se calquer sur la leur. Ainsi, en examinant la carte, on observe que les zones les plus touchées par le mouvement carliste — le pays d'Aix, les Alpes-Maritimes, la Haute-Provence ou la région de Brignoles et Saint-Maximin — sont aussi celles où se rencontre la plus forte concentration de feudataires qui tardent ou répugnent à faire allégeance au nouveau pouvoir. En novembre 1385, les délégués sisteronais s'engagent à obtenir de leurs concitoyens l'hommage à Louis II. En contrepoint à cette promesse, Jean Le Fèvre consigne l'engagement d'une dizaine de seigneurs de la région à soutenir désormais la cause angevine⁸⁶. Parmi eux, figurent Pierre Venterol et Guigon Flotte, qui tous deux s'étaient déclarés pro-angevins en 1382⁸⁷. On constate une coïncidence analogue à l'occasion de l'allégeance d'autres villes : Arles en décembre 1385, puis en 1386, Brignoles, Grasse, et la commune de Sisteron⁸⁸. L'Union d'Aix ne semble pas réserver de rôle spécifique aux nobles qui l'ont rejointe. Ceux d'entre eux qui agissent au sein de la ligue le font au même titre que leurs homologues bourgeois, dans le cadre de l'action des communautés. C'est ainsi qu'en 1382, le conseil de Draguignan confie à Hugues de Roquefeuille le soin de la représenter à Naples, et que trois ans plus tard, Antoine de Villeneuve accompagne une ambassade de l'Union à Paris, comme délégué de Brignoles⁸⁹.

Loin toutefois de se limiter aux chefs-lieux de circonscriptions ou de se concentrer dans les milieux que nous venons de décrire, il ressort de nos sources que les partis pro, mais surtout anti-angevins, ont connu une plus

86. Guillaume du Puget, seigneur de La Garde, hommage le 15 nov. 1385 (JLF, p. 196) ; Bilette de Flayosc, co-dame de Gaubert, grâciée pour sa rébellion le 29 nov. 1385 (JLF, p. 202) ; Raoux Ancelle, seigneur d'Astoin, hommage le 30 nov. 1385 (JLF, p. 203) ; Giraud Savin et Isnard de Villemurs, co-seigneurs de Volx, hommage, les 1^{er} et 2 déc. 1385 ; Georges et Raymond Béranguier, co-seigneurs de Peyruis, hommage le 2 déc. 1385 (JLF, p. 204), Raymond de Montauban, seigneur de Turriers, hommage le 12 déc. 1385 (JLF, p. 208).

87. Pierre Venterol, seigneur de Venterol : les 11 mai 1382 et 30 nov. 1385 ; Guigon Flotte, seigneur de Malijai : les 1^{er} avril 1382 et 30 nov. 1385 (JLF, pp. 28, 35, 203).

88. Cf. les allégeances de Jean Raymond d'Arles (16 nov. 1385, JLF, p. 186) ; Jame Gantelme, seigneur d'Albaron (hommage le 12 déc. 1385 JLF, p. 208) ; Jean de Grasse-Cabris, seigneur de Cabris et Guillaume Sicart, bourgeois de Grasse (le 21 mars 1386, JLF, p. 253) ; un écuyer (famille de Grasse-Bar), seigneur du Bar-sur-Loup, Isnard de Batista et Gaufrid d'Entrecasteaux (hommage le 9 mai 1386, JLF, p. 274) ; Ameil d'Agout sire de Claret, Jame Gombert seigneur de Beaudument et Dromon, Armand Barras sire de Vilhosc (hommage les 27 et 31 mars 1386, JLF, pp. 254, 256). Entre le 6 et le 10 juillet 1386, JLF enregistre l'allégeance de Guillaume Pontis et Raymond de Rémusat, co-seigneur de la Bastide-du-Caire, Rainier Rainier et Ameil Ferraud, co-seigneurs de Thoard [ces 4 hommes obtiennent la garantie de ne plus être molestés, en tant que rebelles], Gaufrid de Piégut seigneur de Piégut, Jean Isoard seigneur de Courbons et Entrages, Guillaume de Pontis seigneur d'Ubaye, Guillaume Rostang seigneur de Fugeret [restitution de ses biens], Guillaume de Forcalquier et son fils, Jean Raynaut seigneur d'Heoux (JLF, pp. 278-293).

89. F. MIREUR, *op. cit.*, p. 457. - E. LEBRUN, p. 189 n 1.

vaste ampleur, tant géographique que sociale. Cette dimension se révèle cependant plus difficile à cerner.

Face à la majorité du clergé clémentin et favorable à Louis d'Anjou, quelques membres urbanistes de l'Église provençale soutiennent Charles de Duras. En 1383, Clément VII dépose de son siège épiscopal Raymond Savini, évêque d'Apt. Deux ans plus tard, ce dernier est à Tarascon, où il reçoit l'hommage de la ville à Charles de Duras⁹⁰. La participation du bas-clergé à l'opposition paraît également assez faible. Entre 1383 et 1386, nos sources signalent les curés de Cadenet, La Roquebrussane et Lambesc, compromis dans le mouvement carliste. Ces ecclésiastiques desservent des communes où les adversaires de Louis d'Anjou disposent de solides appuis dans la population⁹¹. Quelle part les communautés juives ont-elles pris dans le conflit ? Les documents ne le précisent pas. Tout au plus pouvons-nous affirmer qu'à Aix, Saint-Maximin et Druguignan, des juifs ont été l'objet de mesures répressives de la part du pouvoir angevin. En revanche, la convention passée entre la commune d'Arles et la duchesse d'Anjou garantit aux juifs de cette ville la qualité de citoyens⁹². Ces quelques renseignements témoigneraient-ils d'une certaine conformité entre l'attitude des communautés juives provençales et celle qui prédominait au sein des conseils des villes où elles étaient établies ?

La position politique des strates inférieures de la société reste également difficile à déterminer. Le journal de Jean Le Fèvre jette sur la composition des partis un regard trop exclusif et laisse dans l'ombre tout ce qui, au plan social, n'appartient ni à la noblesse, ni au patriciat. Les seuls éléments à apporter à ce dossier concernent les émeutes aixoises de 1387⁹³. Les instigateurs de cette offensive de la dernière chance sont deux juristes d'Aix, condamnés en 1385, en même temps que d'autres meneurs, pour leurs activités dans l'Union. Ces troubles mettent aux prises des carlistes acharnés et les « meilleurs des Aixois », entendons les syndics de la ville et d'autres personnes, à cette époque en pourparlers avec les Angevins. Cette intervention de la rue ne fut-elle que politique ou bien comporte-t-elle aussi une connotation sociale ? Faut-il penser que la masse populaire, de toute façon écartée des négociations qui se déroulaient alors et emmenée par une fraction du patriciat carliste pareillement absente des tractations, se soit soulevée contre le reste

90. M. HEBERT, *op. cit.*, p. 268. - Géraud du Breuil prit la succession de Raymond Savini à la tête du diocèse d'Apt le 22 avril 1383. - Sur Raymond Savini et le clergé urbaniste de Provence : N. VALOIS, *op. cit.*, t. 2, p. 94.

91. Le seigneur de Cadenet est le carliste aixois Jacques Céva (JLF, pp. 150, 176, 492). La Roquebrussane fait hommage le 5 mai 1386, le même jour que la commune de Brignoles (JLF, p. 272).

92. JLF, pp. 166, 295. - Convention entre Marie de Blois et les Arlésiens, dans L. STOUFF, *op. cit.*, t. 1, hors texte (p. 168).

93. JLF, pp. 359-360, 363, 375-376. - N. COULET, « Les Aixois dans l'Union ». - Le 5 septembre 1385 : confirmation de la confiscation des biens de Burgarin de Tibold par Marie de Blois. Cette mesure est renouvelée le 8 septembre 1387. Le 8 août 1385, saisie des biens d'Antoine Terras (JLF, pp. 157, 165, 400).

de l'élite communale, à présent gagnée à la cause angevine, et séduite par les fructueuses perspectives qu'elle lui offre désormais ?

Comme ces événements le laissent pressentir, entre 1382 et 1387, l'unanimité de vue ne règne pas dans toutes les communes provençales. En 1383, Geoffroy Boutin, curé de Lambesc est impliqué dans un complot qui échoue. Il a projeté de « livrer aux ennemis de l'Eglise et de la Reine Jeanne la personne d'Isnard de Pontevès, seigneur du lieu et d'autres habitants de Lambesc ». Le 28 avril 1384, le pape Clément ordonne à l'archevêque d'Aix de priver Geoffroy de sa cure⁹⁴. Ville à prédominance pro-angevine, Arles semble néanmoins abriter dans ses murs une minorité, sinon carliste, tout au moins peu favorable à Louis d'Anjou et à son fils. En 1385, Marie de Blois doit négocier le ralliement de la ville rhodanienne à son pouvoir. Un an plus tôt, en juillet 1384, des Arlésiens avaient tenté de livrer leur cité à des Tuchins à la solde d'Enguerrand d'Euudin⁹⁵. A l'inverse, des Angevins vivent dans des communes carlistes et subissent les conséquences de leur choix politique. Un bourgeois de Salernes, nommé Hugues Gralhon est ainsi dépossédé de sa maison, que Balthasar Spinola a octroyée à un Brignolais⁹⁶. D'autre part, le ralliement de Tarascon à Charles de Duras ne fait pas que des heureux. En 1385 et 1386, des habitants de la ville sont exilés par le conseil communal tarasconnais, en raison de leur sympathies angevines⁹⁷. A Aix, par contre, dans ce bastion favorable à Charles de Duras, on ne recense que peu d'Angevins⁹⁸. Cependant, dès le mois de mai 1385, il se trouve des Aixois prêts à négocier la paix et qui parlent de procéder à un échange de prisonniers avec les Marseillais. Ajoutons que la convention de paix signée en septembre 1387 par la duchesse d'Anjou avec la capitale provençale comporte des dispositions relatives aux Aixois qui furent bannis de la cité pendant les troubles⁹⁹.

Certaines assemblées urbaines, en outre, tardent avant de ratifier le protocole d'accord conclu par leurs émissaires et les envoyés de la cour angevine. On devine dans ce retard le signe de dissensions internes. Certains conseillers se montrent plus que d'autres, empressés de faire bon accueil à Marie de Blois et à son fils. Ainsi, neuf mois s'écoulent entre le moment où les porte-parole des Sisteronais acceptent le principe de la paix et celui où Louis II entre dans la ville. Entre-temps, d'octobre 1385 à juin 1386, se sont déroulées de laborieuses tractations, ponctuées de déclarations contradictoires, d'atermoiements, de pourparlers rompus, et ensuite repris¹⁰⁰...

Quel fut l'impact du conflit sur les villages du comté ? Le mouvement

94. JLF, p. 302, 166. - N. VALOIS, *op. cit.*, t. 2, p. 97 n 2.

95. L. STOUFF, *op. cit.*, t. 1, pp. 103-104.

96. JLF, p. 284.

97. M. HEBERT, *op. cit.*, p. 234 n. 64.

98. N. COULET, *art. cit.*

99. P. MABILLY, *Inventaire*, p. 184. - Sur les dispositions de paix : N. COULET, *Aix-en-Provence*, t. 1, p. 183.

100. Les négociations du pouvoir angevin avec la commune de Sisteron, entre juillet 1385 et juin 1386 : JLF, pp. 181, 187, 212, 251, 253, 261, 264, 280-281, 284, 304.

anti-angevin s'est propagé sur tout le territoire comtal. Sans doute les centres de vigneries ou de baillies ont-ils contribué à favoriser cette diffusion. Ces chefs-lieux, fer de lance de l'opposition, paraissent souvent avoir détenu assez d'ascendant sur les localités dépendantes de leurs circonscriptions pour leur dicter leur conduite politique. En même temps que la commune de Seyne, Couloubroux et Beauvillar, qui toutes deux relèvent de la baillie de Seyne, font hommage au pouvoir angevin, le 18 septembre 1385¹⁰¹. Le 5 mai 1386, c'est au tour de Brignoles d'accepter la paix. En même temps que les envoyés brignolais, se présente à la cour angevine une délégation de villageois venus de Correns, Le Val, La Roquebrussane, et Gaillet¹⁰². D'autre part, en décembre 1385, Jean Le Fèvre consigne dans son journal l'envoi à Castellane d'ambassadeurs, chargés de requérir l'hommage de la ville et de sa baillie¹⁰³. A l'inverse, les archives de Tarascon révèlent qu'en avril 1385, les conseillers communaux résolus à entrer dans la mouvance carliste espéraient également y entraîner « les lieux de Graveson et d'Ayrargues et les autres lieux et villages de cette viguerie de Tarascon »¹⁰⁴. La position de nombreux villages reste toutefois indéterminée. Rien dans les sources ne permettant de les ranger dans l'un ou l'autre parti, nous devons les laisser en dehors de notre classification¹⁰⁵. Le pouvoir seigneurial est l'autre pôle d'influence susceptible de s'exercer sur ces petites agglomérations. En août 1385, tandis qu'elle se dirige vers Marseille, Marie de Blois voit « les gens de Senaz qui est à Guignonnet li vindrent a toute obeissance ». Peu d'autres communes ont semble-t-il choisi le même parti que leur seigneur pro-angevin¹⁰⁶. En revanche, des feudataires de la duchesse aux prises avec leurs villageois passés dans le camp adverse apparaissent plus fréquemment dans le journal du chancelier d'Anjou. Un tel antagonisme se rencontre en effet à Puget-Rostang, Ollioules, Bras, ou encore à Eoulx¹⁰⁷. Marie de Blois octroie alors à son vassal, la propriété des biens confisqués aux habitants rebelles. Nous avons déjà eu l'occasion au cours de ces pages de faire allusion aux titulaires carlistes de fiefs. La position de leurs sujets dans le conflit nous est parfois également connue. Châteauneuf-lès-Martigues, ancienne terre de François des Baux, duc d'Andria ; Barrême, Gourdon et Roquebrune-sur-Argens, possessions des frères de Villeneuve, Mollègès et Roumoules, réconciliés respectivement en 1385 et 1388, en même temps que leurs seigneurs, sont quelques exemples

101. JLF, pp. 182-184.

102. JLF, p. 272.

103. JLF, p. 212 (19 décembre 1385).

104. A.C. Tarascon BB 2 f° 49, éd. M. HEBERT, *op. cit.*, p. 269.

105. Cf. *infra*, fig. 3, 4 : Provence carliste de 1385 à 1388.

106. JLF, p. 154. - La situation de Manosque est équivalente. Le 12 novembre 1383, Louis d'Anjou accorde aux habitants et au commandeur de Manosque une réduction des charges de la cavalcade (N. VALOIS, *op. cit.*, t. 2, p. 73 n. 2). En juin 1385, Jean Sévin commandeur de Manosque fait hommage, en son nom ainsi qu'en qualité de procureur de la communauté urbaine (JLF, p. 120).

107. JLF, pp. 121, 118-119, 178, 293.

108. P. MABILLY, *op. cit.*, p. 171, JLF, pp. 502-503, 121.

d'une telle situation¹⁰⁸. Nous ignorons, en revanche, quelle fut l'attitude d'autres communautés villageoises, et notamment celles qui avaient pour seigneurs des dirigeants de l'opposition aixoise, dépouillés de leurs terres¹⁰⁹. Rien ne nous indique formellement qu'ils suivirent leurs seigneurs dans sa rébellion, mais rien, non plus ne le dément. Le problème se pose dans des termes analogues en ce qui concerne les seigneuries dont les maîtres font progressivement hommage à la couronne angevine, dans le sillage du ralliement des villes, dès l'automne 1385.



Le conflit Anjou-Duras a connu une très large diffusion en Provence. Dès 1382, le pays s'est coupé en deux, pour ou contre le passage sous autorité angevine. Globalement, communautés, noblesse et clergé se sont dressés les uns contre les autres, mais chacun de ces groupes a compté des membres dans les deux camps. Le mouvement anti-angevin n'est pas monolithique. On observe de multiples nuances dans le degré d'engagement dans l'opposition.

Ce tour d'horizon social et géographique de la Provence carliste et angevine laisse nombre de questions en suspens. Parmi les points qui restent obscurs, figurent en bonne place les raisons d'adhérer à l'un ou l'autre des partis, des questions qui sont relatives à des individus, des lignages, voire des communautés tout entières. Mouvement complexe, cette guerre offre à chacun un adversaire à sa mesure et, comme cela apparaît de temps à autre, des motifs personnels de prendre position. Des accrochages éclatent au large de Marseille entre des embarcations marseillaises et toulonnaises¹¹⁰. Au printemps 1383, Louis de Trians, vicomte de Tallard attaque son « adversaire qui tient avec le parti d'Aix » et ravage ses domaines¹¹¹. Sans doute l'attitude pro-angevine de Jacques de Lamanon ne se justifie-t-elle pas simplement par l'espoir de rentrer en totale possession de sa terre patrimoniale de Rognes, acquise quelques années plus tôt par Rostaing Vincent devenu, entre-temps, l'un des chefs de l'opposition aixoise. Il n'empêche. La guerre se fait à différents échelons. Ses objectifs paraissent eux aussi hiérarchisés. Au sommet, elle oppose la noblesse de haut parage, les prélats provençaux, et via les conseils municipaux qu'il domine, le patriciat urbain, composé de la petite noblesse et de la bourgeoisie opulente confondues. Écartons-nous de ces milieux dirigeants, là où la rivalité Anjou-Duras intéresse au premier chef, là où l'on prend une part effective à l'exercice du pouvoir, en qualité de vassal, de conseiller ou d'officier du prince, là où enfin, on peut attendre d'un élargissement de l'autonomie des communes, un accroissement de sa propre

109. Collongue (Pierre Gaufredi, P. MABILLY, *op. cit.*, p. 187) ; Cadenet et Lauris (Jacques de Céva, JLF, pp. 150, 176, 492) ; Rognes (Rostaing Vincent, JLF, pp. 164, 438) ; Noyers-sur-Jabron (Jacques Cassini JLF, pp. 197, 441) ; Moriez (Audibert de Roquevaire et Antoine Isnard, JLF, pp. 438-439) ; Gardanne (Raymond de Crote, JLF, p. 160). Cf. *infra*, fig. 2.

110. JLF, pp. 157-158.

111. Lettre du 25 mars 1383 éd. R. BRUN, *op. cit.*, p. 34.

autorité. Tournons-nous à présent vers les couches plus modestes de la population. L'enjeu initial se maintient-il au centre du débat, ou au contraire, cède-t-il le pas à d'autres mobiles, dont la portée se révèle plus limitée ? C'est ce que semble indiquer la situation de certains villages, probablement tout autant hostiles à leur propre seigneur, qu'au duc d'Anjou ? Comment d'autre part, interpréter certains articles des traités de paix, comme ceux qui, par exemple protègent les habitants de La Bréole contre les éventuelles contraintes de leurs voisins de Seyne¹¹², autrement qu'en termes de rivalités locales ?

La résistance à l'autorité angevine fut multiforme, et plus ou moins intensive. La personnalité de Louis d'Anjou pouvait avoir agi comme repoussoir et amené les Provençaux à prendre les armes contre lui, et ceux qui s'alliaient à lui. Sa mort, en 1384, résolut le problème. Tablant alors sur la volonté des communes d'étendre leur autonomie, ce qui se lit en filigrane de nombreux traités de paix, et misant sur l'ambition personnelle de même que sur l'avidité de certains dirigeants communaux¹¹³, à partir de 1385, Marie de Blois entreprit de négocier. Au prix de concessions importantes, il est vrai, elle parvint à endiguer la rébellion de Provence et à assurer à son fils la souveraineté sur le comté.

Geneviève XHAYET

112. JLF, p. 251.

113. Ce qui ressort de nombreuses mentions du journal de JLF, relatives aux tractations de paix : avantages financiers, ou nominations à des offices comtaux, offerts aux négociateurs au moment du ralliement, ou peu après. Ce point a été développé dans mon mémoire cité plus haut, *op. cit.* pp. 65-67.